

ATELIER 3

PARTIS POLITIQUES ET CHANGEMENT DE RÉGIME : POUR UN DÉPASSEMENT DES FRONTIÈRES ENTRE « AIRES CULTURELLES »

Aït-Aoudia Myriam (CRPS, Paris 1)

Heurtaux Jérôme (CERAPS, Lille 2)

Un paradoxe est à l'origine de notre réflexion : alors que la plupart des processus récents de « passage à la démocratie » s'accompagne de la formation d'un champ politique dominé - avec des variations nationales - par des partis politiques, les spécialistes des démocratisations étudient très inégalement les partis politiques en fonction de l'« aire culturelle » à laquelle ils se rattachent. On voudrait en interroger collectivement les raisons et proposer l'amorce d'un dépassement.

La confrontation de terrains de recherche a priori très différents sera l'objet de cet atelier, pour deux raisons principales. On veut croire, d'une part, à la comparabilité des « passages à la démocratie » d'une région à l'autre et d'une période à l'autre. D'autre part, la récurrence du « fait partisan », au cours de récents passages à la démocratie, incite à réfléchir collectivement à certains problèmes théoriques communs et originaux, à partir de situations empiriques très différentes.

PROGRAMME

Nous poserons deux questions principales :

1. A partir de quand et de quoi un parti politique naît-il ?

■ Fabien NICOLAS, CEPEL, Montpellier I,
« La construction du Parti républicain radical et radical-socialiste à Béziers (1901-1914) : une forme inédite de mobilisation politique. ».

■ Myriam AÏT-AOUDIA, (CRPS), Université Paris 1,
« Du militantisme social au militantisme partisan : la fabrication des partis politiques en Algérie (1988-1992). Le cas du Front Islamique du Salut (FIS) et du Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD) ».

2. Le processus d'emprise des partis sur la compétition politique est-il une histoire sans histoire ?

■ Mathieu MÉRINO, CREPAO, Pau,
« L'emprise partisane au prisme d'une campagne électorale de niveau local. L'exemple des deux élections législatives dans la province Est du Kenya (novembre 2001 et décembre 2002) ».

■ Jérôme HEURTAUX, Université Lille 2, CERAPS,
« Les partis politiques comme enjeu de droit en Pologne post-communiste (1988-2002) ».

Discutants : Richard BANÉGAS (CEJPMA, Paris I) et Frédéric SAWICKI (CERAPS, Lille II) (50 mn)

RÉSUMÉS

■ Fabien NICOLAS, CEPPEL, Montpellier I,
« La construction du Parti républicain radical et radical-socialiste à Béziers (1901-1914)
: une forme inédite de mobilisation politique. »

À partir d'une enquête patrimoniale, menée sur un segment localisé du champ politique français, il s'agit de mettre en relief les ressorts de la mise en place d'une organisation partisane, dans un contexte de transformation lente du jeu politique. Loin de se conformer à la définition d'un « parti de notables », le Parti républicain radical et radical-socialiste représente la pérennisation d'une structure partisane. Ce « parti hégémonique » construit sa domination tant électorale que sociétale à partir de l'action de comités, d'un militantisme associatif républicain et de mobilisation partisane lors de crises politiques. En analysant l'organisation, tant au niveau local qu'au niveau national, et sur une longue période, on peut rendre compte de l'institutionnalisation, dans le système politique français, d'une forme politique durable.

■ Myriam AÏT-AOUDIA, (CRPS), Université Paris 1,
« Du militantisme social au militantisme partisan : la fabrication des partis politiques en Algérie (1988-1992). Le cas du Front Islamique du Salut (FIS) et du Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD). »

Entre 1988 et 1992, l'Algérie connaît une première expérience de compétition politique pluripartisanne après 26 ans de monopole du FLN sur le champ politique. Ce changement des règles du jeu politique, aboutissement d'un processus non linéaire, en partie improvisé, forme le cadre d'une transformation d'un certain nombre d'acteurs sociaux en acteurs politiques. Il s'agira d'étudier le processus par lequel des acteurs sociaux sans expérience politique partisane - imams ou militants berbéristes - fabriquent des partis politiques, en se fondant notamment sur des savoir-faire acquis dans diverses activités sociales et/ou militantes sous l'ère du parti unique. Les pratiques de ces acteurs seront analysées sous le prisme d'un processus conflictuel de politisation d'activités sociales (activités religieuses et culturelles, notamment), ce dans un contexte d'ouverture du champ politique et de fluidité politique.

■ Mathieu MÉRINO, CREPAO, Pau,

« L'emprise partisane au prisme d'une campagne électorale de niveau local. L'exemple des deux élections législatives dans la province Est du Kenya (novembre 2001 et décembre 2002). »

Il s'agira d'analyser comment un parti intériorise progressivement les évolutions du jeu politique, tout en contribuant en retour à modeler les représentations normatives et cognitives structurant ce dernier. On peut notamment étudier, au travers du cas kenyan, les manières diversifiées grâce auxquelles le parti demeure la forme d'organisation qui monopolise la compétition électorale, alors même que des dynamiques inverses semblent émerger : entrée dans le jeu de nouveaux acteurs (Eglises notamment), forte mobilité du personnel politique entre partis, affaiblissement, dans un contexte de crise économique, des logiques de « politique du ventre » organisées autour des partis, etc. L'analyse de différentes campagnes électorales locales récentes permet, en outre, de saisir les ressorts de la pérennisation de l'appartenance partisane comme ressource déterminante dans l'accès à la compétition électorale. Elle offre enfin l'occasion d'étudier le phénomène d'appropriation « par le bas » de la démocratie.

■ Jérôme HEURTAUX, Université Lille 2, CERAPS,

« Les partis politiques comme enjeu de droit en Pologne post-communiste (1988-2002). »

On analysera le processus d'emprise partisane de la compétition politique sous l'angle du processus de codification des activités politiques. La fabrication du « droit de la politique » (lois électorales, lois sur les partis, dispositions constitutionnelles, législation sur la fonction publique, etc.) offre en effet une fenêtre originale pour rendre compte du processus d'institutionnalisation des partis politiques, comme formes exclusives d'organisations politiques, en analysant, notamment, comment la catégorie « parti politique » a acquis une reconnaissance juridique et s'est vue reconnaître un monopole sur la compétition politique, au cours de luttes politiques particulièrement conflictuelles. Ces luttes ont porté sur la collectivisation de l'action politique, l'objectivation de la catégorie « parti », la spécialisation partisane de la compétition électorale et la réduction de la concurrence dans le champ politique. Il s'agira, notamment, d'étudier comment le personnel politique s'est servi du droit comme une ressource pour « borner » l'activité politique et la confondre avec l'activité partisane, ce, dans un contexte de changement de régime. Cette étude de la contribution du droit à la définition des règles du jeu politique, dans un pays « postcommuniste », s'accompagnera d'une analyse de la réception et des usages politiques du droit dans d'autres arènes de la compétition politique.